

La France associative en mouvement

SYNTHÈSE

18^{ème} édition
Octobre 2020



Cécile BAZIN – Marie DUROS – Marie DUFOUR

Guillaume PREVOSTAT – Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Au sommaire

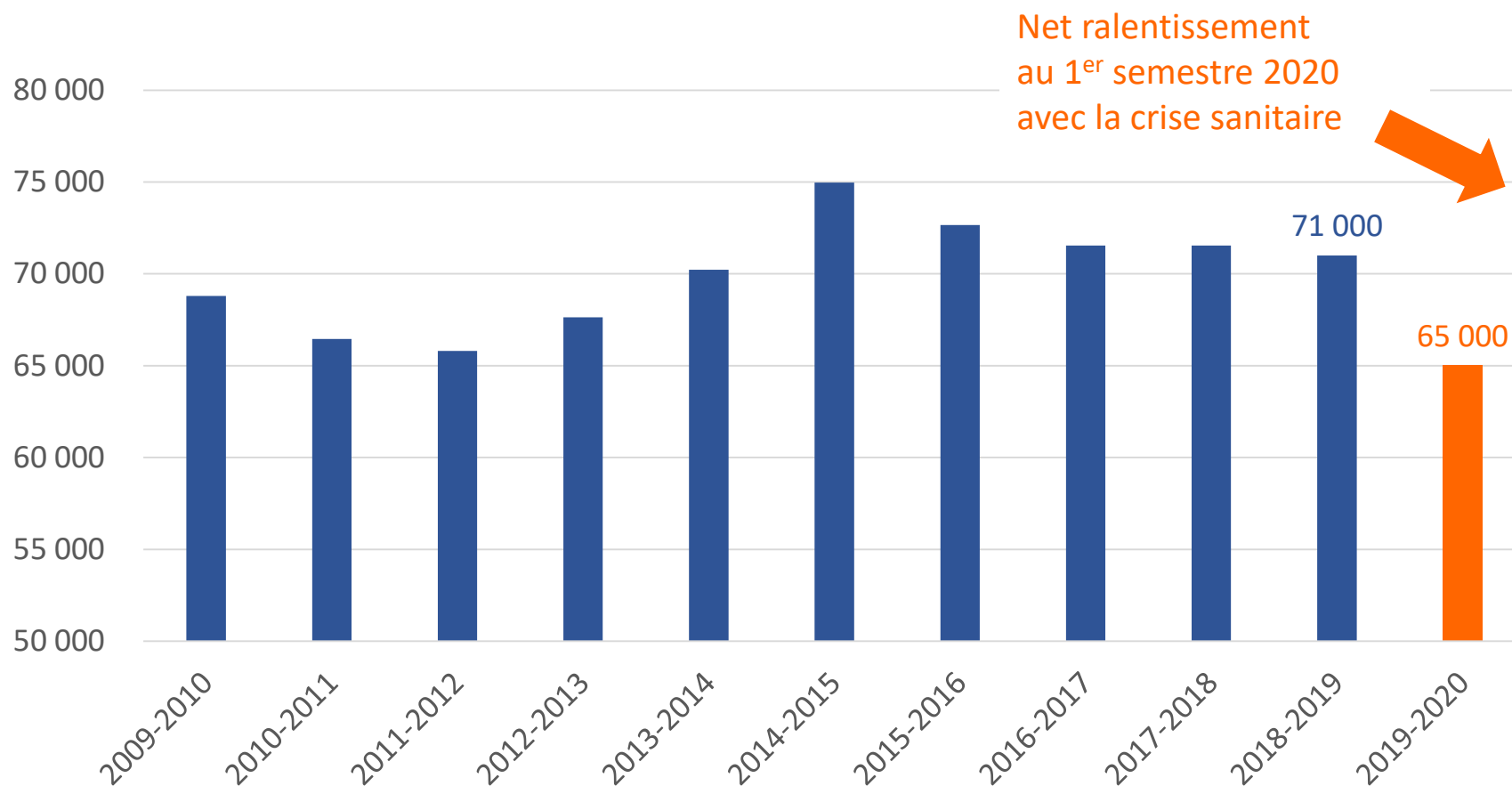
1. Les créations d'associations
2. Associations et bénévoles aujourd'hui
3. L'emploi dans les associations en 2019
4. Covid-19 : où en sont les associations ?
5. En savoir plus

Étude complète en ligne sur www.recherches-solidarites.org

Les créations d'associations



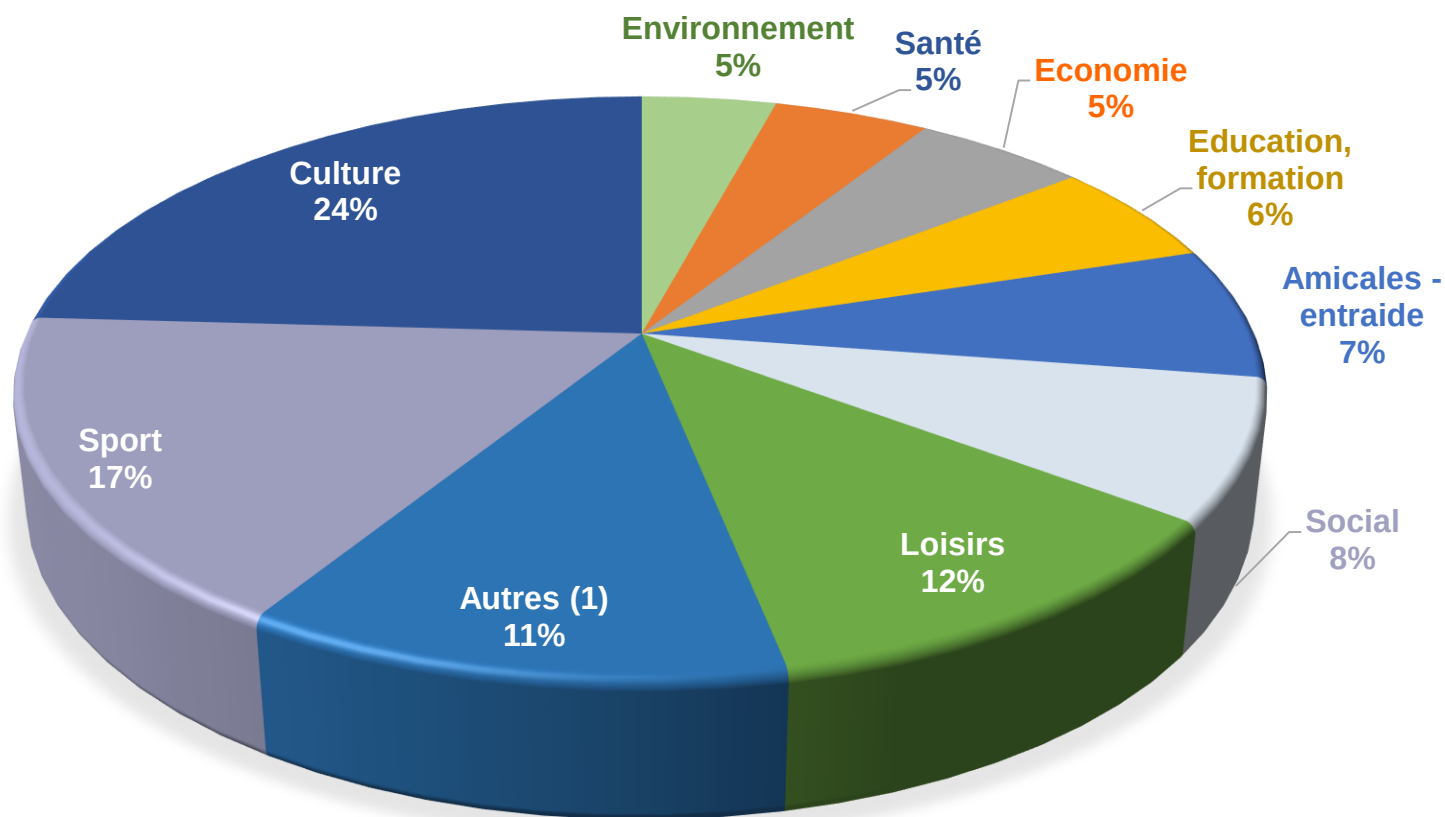
Suivi annuel des créations



Sources : Répertoire National des associations et tribunaux d'instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

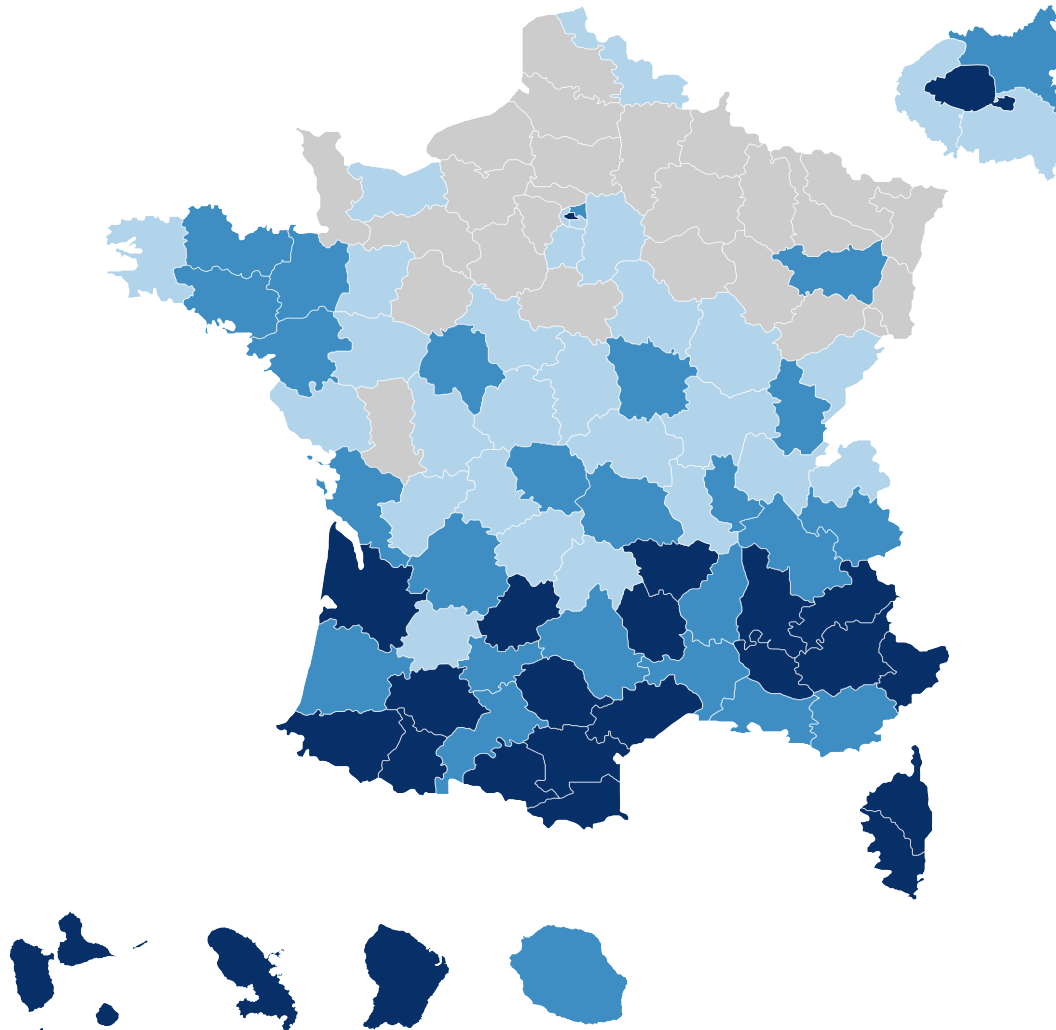
Objet des créations



Source : Répertoire National des Associations. Créations déclarées sur trois ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020). Traitement R&S sur les 10 principaux thèmes. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région



N'est pas forcément un
indicateur du
dynamisme du tissu
associatif

**Nombre annuel de créations
d'associations pour 10 000 habitants
(Moyenne nationale : 10,4)**

- Moins de 8,6
- De 8,6 à 10,0
- De 10,1 à 12,0
- 12,1 et plus

Sources : RNA (créations d'associations 2017-2020)
et INSEE (recensement de population au 01/01/2020).

Combien d'associations et de bénévoles?



Combien d'associations en France ?



On connaît la date de naissance d'une association, mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Estimation de R&S à partir de quatre sources officielles actualisées :

- Le nombre de créations, observé sur 10 ans (Journal officiel)
- Le nombre d'associations employeurs (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE), indice des besoins associatifs



Entre 1,4 et 1,5 million d'associations en activité

Combien de bénévoles associatifs ?

Une enquête triennale (2010-2013-2016-2019) de l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, permet d'estimer la proportion des Français qui donnent du temps pour une association.

L'état des lieux aujourd'hui :

- 24% des Français sont engagés bénévolement dans une association (25% en 2016).
- 10% des Français lui donnent du temps gratuitement chaque semaine (12,5% en 2010).
- La proportion des femmes et des plus jeunes est en hausse.
- La proportion des bénévoles est bien plus faible, parmi les personnes les plus modestes.



**Environ 12,5 millions de bénévoles en France,
dont 5,2 à 5,4 millions actifs chaque semaine**

12,5 millions de bénévoles et 1001 façons d'agir

Sur place, régulièrement



Un télébénévolat relancé depuis le confinement :

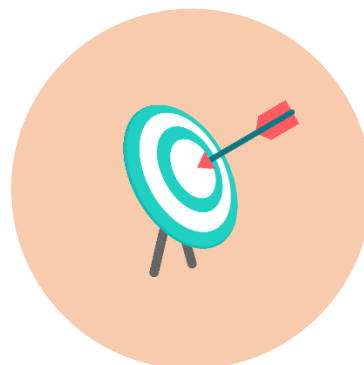


*Agir à distance :
échanges et réunions,
comptabilité, écoute,
montage de projets...*

Les réseaux sociaux
Internet solidaire



Mission ponctuelle ciblée



Coup de mains



Au bilan, un léger repli

2016

25% des Français bénévoles



2019

24% des Français bénévoles

Par rapport à 2016, ils sont proportionnellement :

Plus nombreux	Moins nombreux
Les femmes	Les hommes
Les moins de 35 ans	Les 35 – 49 ans / les 50 – 65 ans / et surtout les plus de 65 ans
Bac + 2	Les moins diplômés jusqu'au Bac

Sources : enquêtes IFOP 2016 – 2019 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. **Lecture** : 25% des Français donnaient du temps à une ou plusieurs associations en 2016, ils sont 24% aujourd'hui. Les femmes, les moins de 35 ans et les bac +2 sont proportionnellement plus nombreux en 2019 qu'en 2016.

Bénévole aujourd'hui



La recherche de projets et d'actions concrètes



La définition d'objectifs et l'attente de résultats



Se former, être efficace dans son action bénévole



S'appuyer sur les compétences bénévoles acquises



Plus de mobilité, diversité d'expériences bénévoles



Agir en équipe, convivialité et enthousiasme

Des évolutions positives



La parité dans les associations



L'engagement des jeunes



Des motivations croissantes



Plus de satisfactions et moins de déceptions



Reconnaissance des compétences développées

Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

Quelques points d'attention



Moindre proportion de bénévoles chez les plus de 65 ans



De plus en plus de bénévoles occasionnels



Une fracture associative accentuée
(3 fois plus de bénévoles parmi les plus diplômés)



Un déficit de convivialité parfois exprimé



Une image des associations à renforcer aux yeux de certains

L'emploi associatif



Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de s'abstenir de les rapprocher de celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

157 500 employeurs

- 12% des associations en activité
- 52% des associations employeuses ont 1 ou 2 salariés
- Plus de 8 420 associations emploient plus de 50 salariés

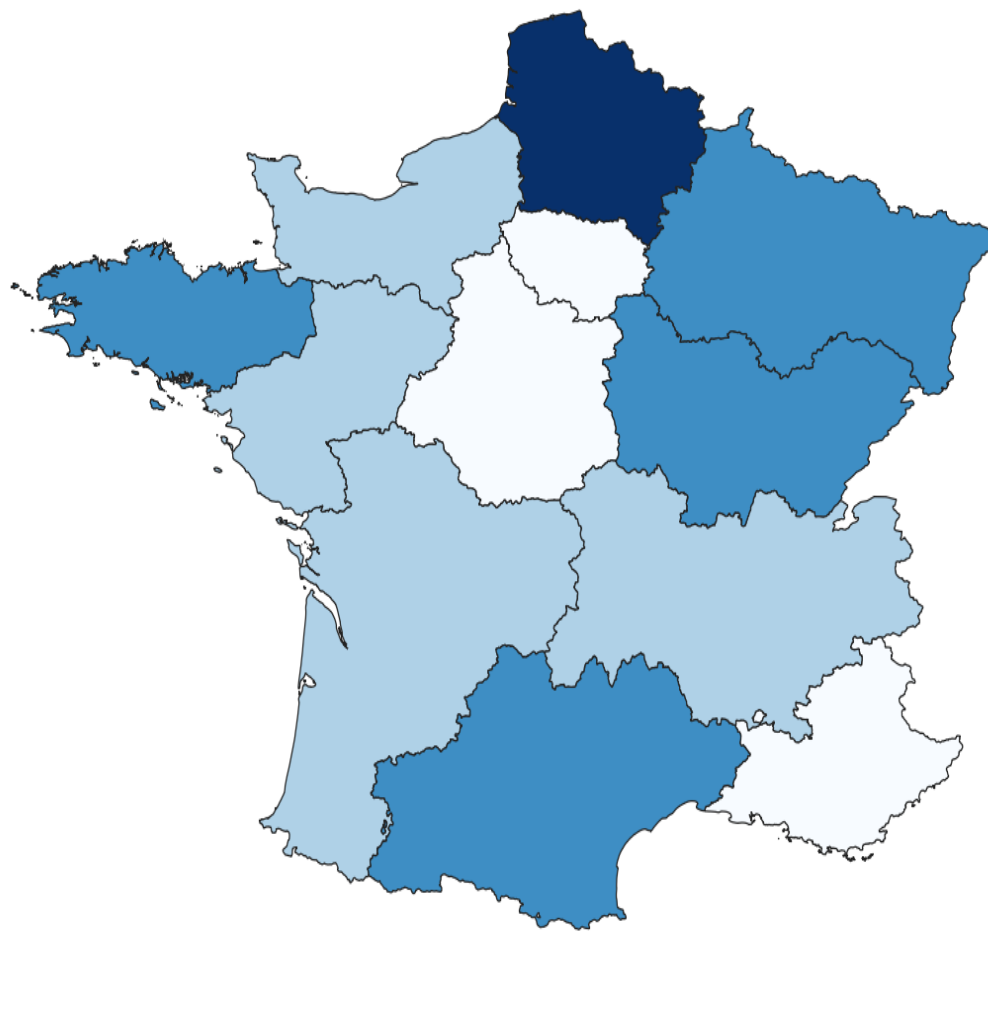
1 835 000 salariés

- 9,3% des salariés du secteur privé (10,1% hors Ile-de-France)

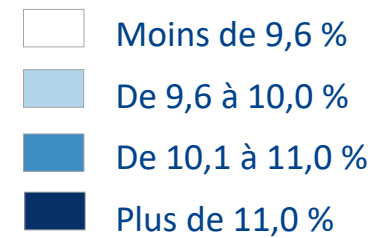
40,6 milliards d'euros de salaire

- 6,6% de la masse salariale du secteur privé

Dans les régions



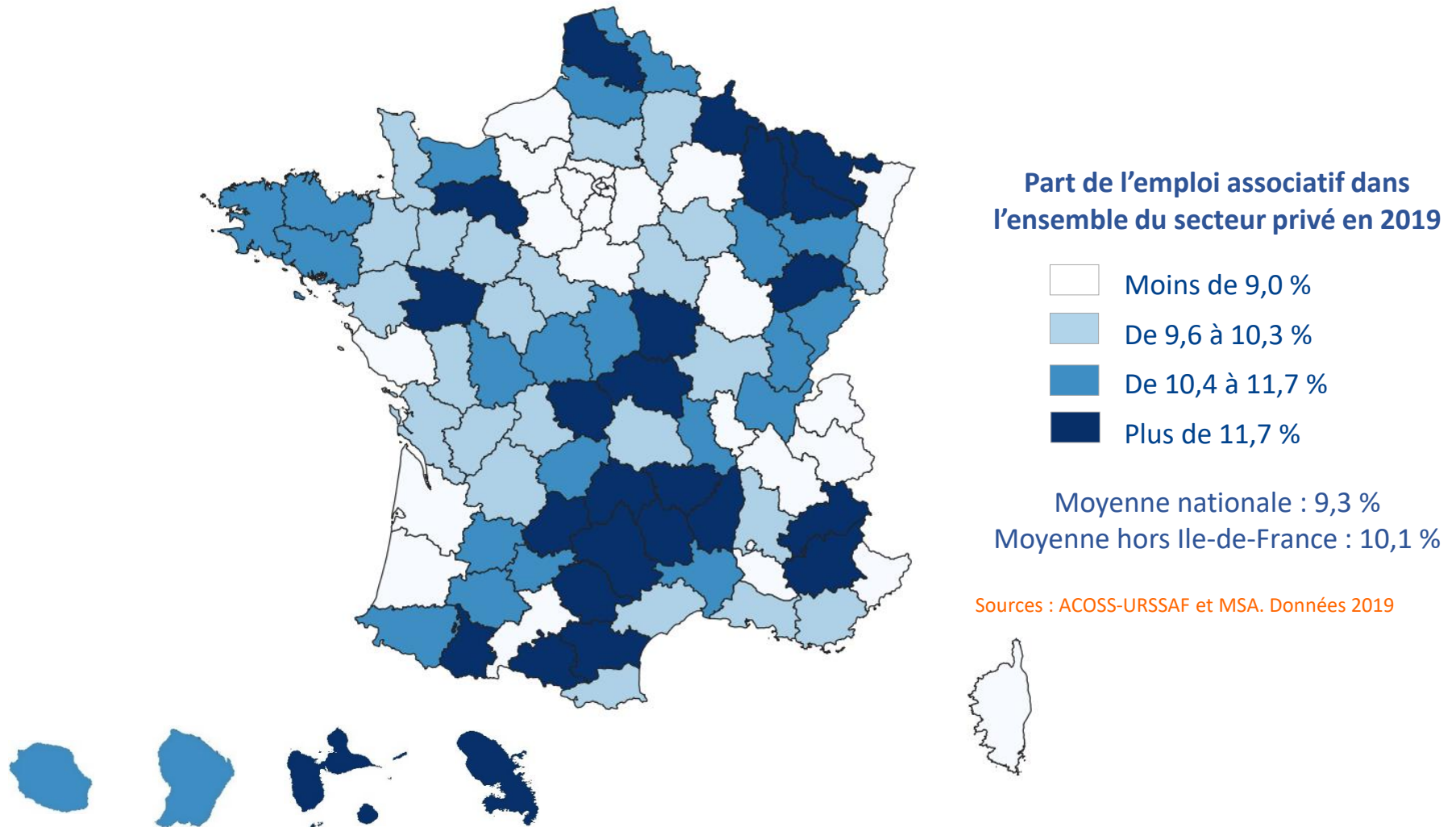
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2019



Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

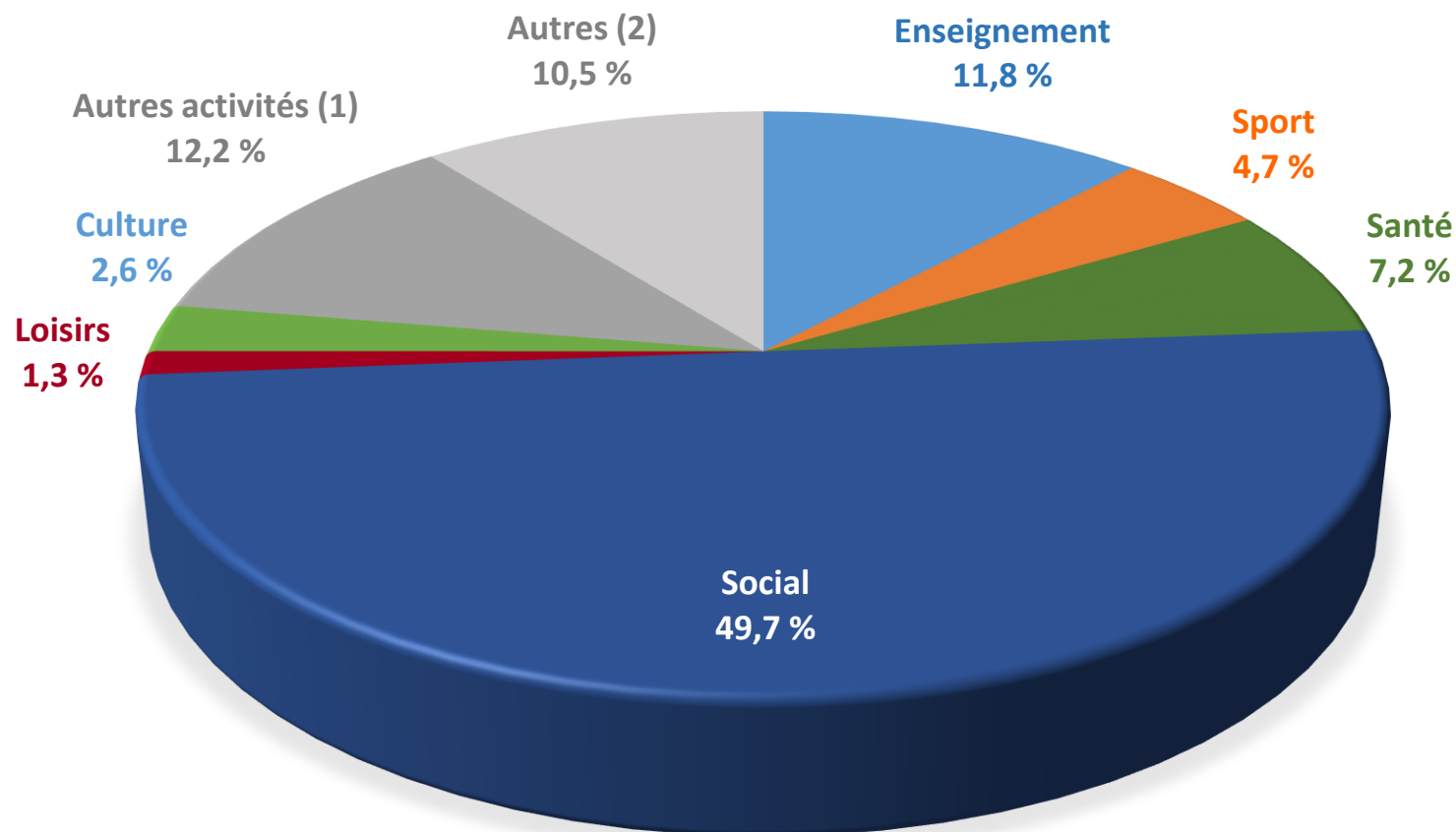
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019

Une variété de situations en départements



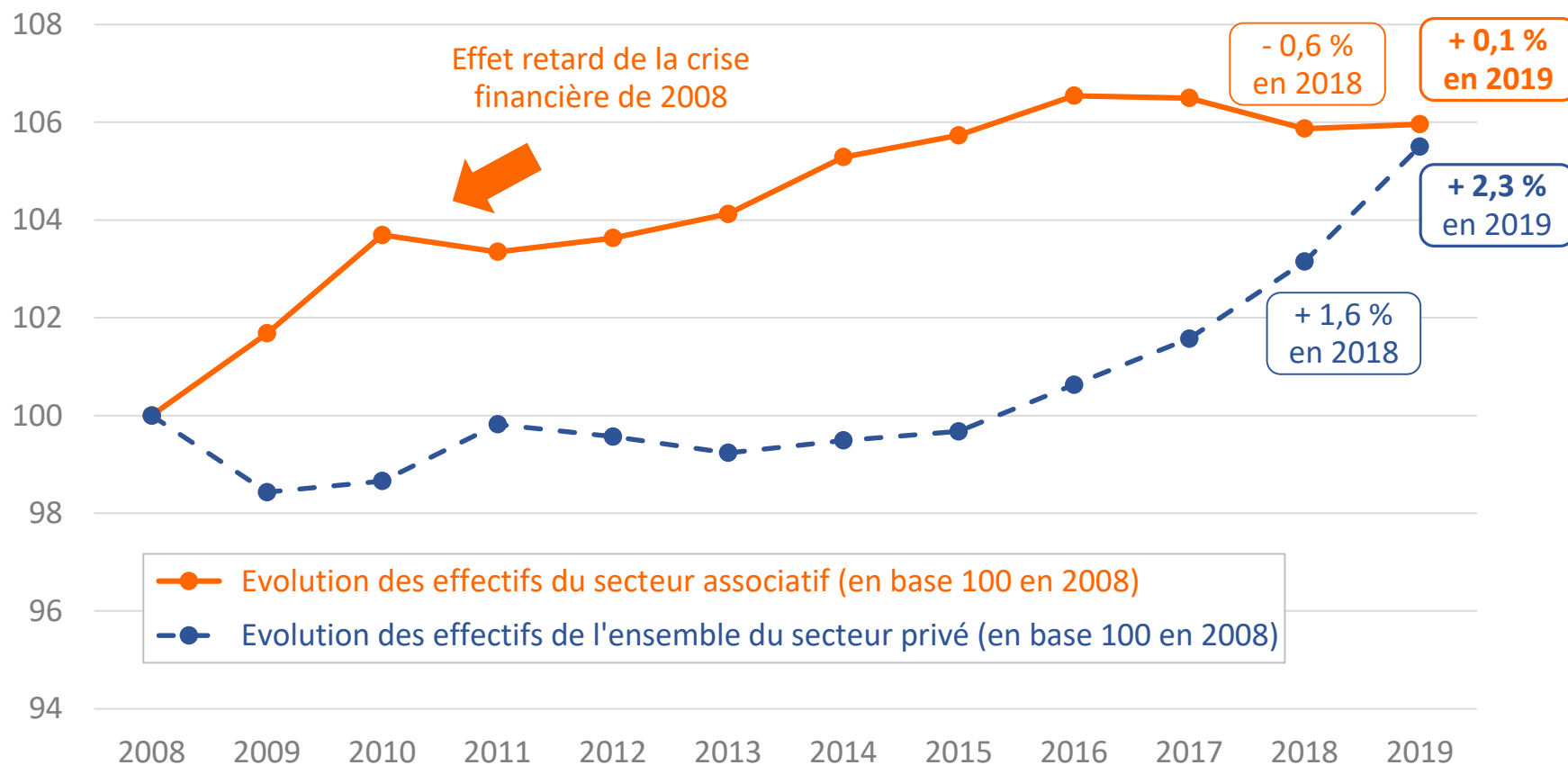
Pour aller plus loin : [*Les Essentiels de la vie associative en département*](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités



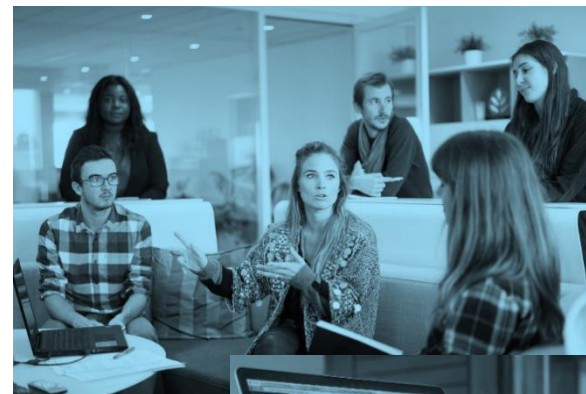
Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2019. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Dans les associations et dans le secteur privé



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. Les courbes sont construites en tendance, à partir de l'année 2008.

COVID-19 : Où en sont les associations ?



Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs, chaque année, au printemps, pour évaluer leur moral, au regard de leur situation financière, du bénévolat et des projets envisagés. Les résultats, depuis l'année 2012, sont disponibles dans les éditions 2019 de ces Panoramas. Au début 2020, l'actualité a bousculé cette série au profit de trois enquêtes concernant le COVID-19.

Des conséquences immédiates

86 %

des associations
ont été obligées
d'annuler un ou
plusieurs
événements

66 %

Ont été amenées
à stopper leurs
activités

57 %

Ont dû revoir
leur mode de
fonctionnement

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Perspectives pour la rentrée

60 %

des associations n'envisageaient pas de reprendre leurs activités avant septembre 2020.

Leurs préoccupations :

60 %

La capacité à mettre en œuvre les mesures barrières et la réouverture des locaux

40 %

Le retour des adhérents et la remobilisation des bénévoles

40 %

La confirmation des partenariats financiers

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Pour les associations employeuses

Juin 2020

31 %

des associations employeuses
ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

36%

ont activé des solutions financières
proposées par les pouvoirs publics.

Délais de paiement

Fonds de solidarité

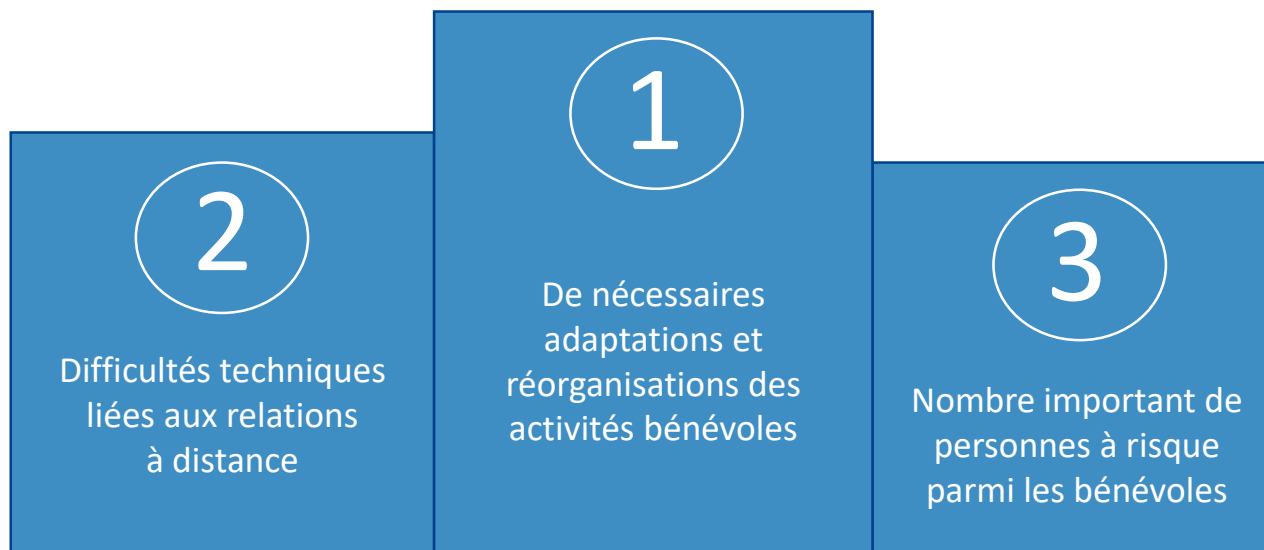
Aides territoriales

Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Impacts sur le bénévolat

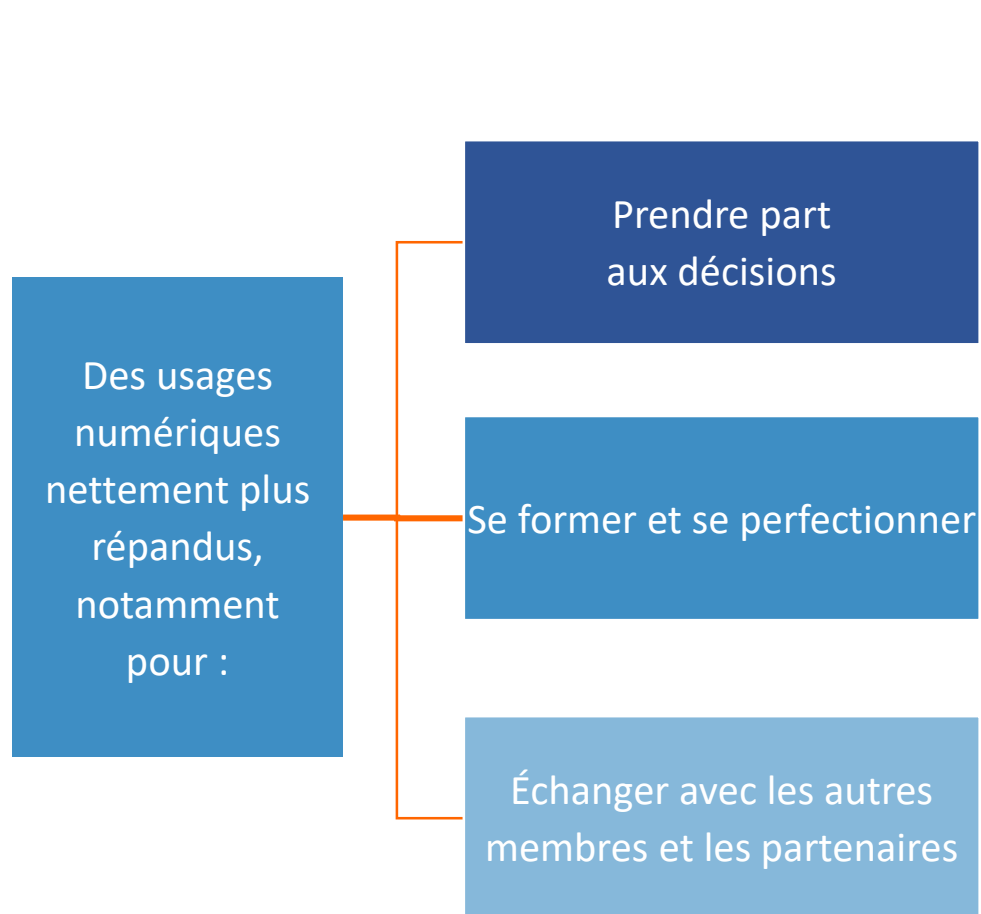
Juin 2020

Le top 3 des difficultés rencontrées :



Source : Enquête Recherches & Solidarités – Mouvement associatif – RNMA – CNEA – France Générosités, auprès de 12 248 responsables associatifs, entre le 14 mai et le 15 juin 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Percée du télébénévolat



Un attrait pour de nombreux bénévoles, notamment pour :



Les moins de 25 ans :
une occasion de franchir le pas de l'engagement



Les 25 – 34 ans :
allier volonté de s'engager et manque de temps



Les 60 – 70 ans :
conjuguer disponibilité, recherche de sens et flexibilité

Source : Enquête Recherches & Solidarités auprès de 2 365 bénévoles, entre le 28 avril et le 14 mai 2020. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables « genre » et « âge ».

En savoir plus



R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique **Nos thématiques** :

- La version complète de cette 18^{ème} édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique **Dans les territoires** :

- *Repères et chiffres clés en régions* avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- *Les Essentiels de la vie associative dans chaque département*.

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les volontaires en service civique.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, <i>autres activités pour la santé humaine</i>
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.